

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 12 décembre 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Florian Renard, Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert et Jean-Claude Priez	
Présents 27 / 33 Pouvoirs : 06 / 33		
Votants 33 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Laëtitia Millecamp, Véronique Hubert à Jean-Paul Birembaut, Mélissa Boucher à Sylvia Potier, Hayette Ait Kaddour à Carine Florent	
	Absent (es) excusés (es) :	Absent (es) :
DELIBERATION 2023.08.03	Affectation des résultats	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57 applicable aux communes

Considérant l'instruction comptable M57 qui prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. En raison du passage à la M57, le primitif sera voté avant l'obtention des chiffres du compte administratif. L'instruction M57 permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur de manière estimative) et,
- soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
- soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 4 abstentions (E. Zdziech, M. Bouaoud, P. Lambert et JC. Priez) et avec appui des pièces ci-jointes une reprise anticipée des résultats

VALIDE l'affectation provisoire suivante

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN



		RESULTAT CA 2022	Exercice 2023	RESULTAT COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT						
	Dépenses		8 311 559,21 €		1267 308,50 €	
	Recettes		3 875 782,39 €		4308 884,00 €	
	RESULTAT	2 534 184,92 €	-4 435 776,82 €	-1 901 591,90 €	3041 575,50 €	
	RESULTAT du comptable			-1 901 591,90 €	3041 575,50 €	1 139 983,60

FONCTIONNEMENT						
	Dépenses		16 547 594,04 €			
	Recettes		18 560 462,25 €			
	RESULTAT	4 153 499,94 €	2 012 868,21 €	6 166 368,15 €		
	Résultat du comptable	4 153 499,94 €	2 012 868,21 €	6 166 368,15 €		6 166 368,15

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 2023		6 166 368,15 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		6 166 368,15 €
Total affecté au c/ 1068 :		
Déficit à reporter (ligne 002)		6 166 368,15 €
Excédent à reporter (ligne 002)		
CREDITS BUDGETAIRES A INSCRIRE		
	DEPENSES	RECETTES
COMPTE 001	-1901 591,90 €	
COMPTE 1068		0,00 €
COMPTE 002		6 166 368,15 €